

PROTOCOLE SANITAIRE pour l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

19 septembre 2020

Ces mesures sont applicables en plus des règles déjà en vigueur liée à l'ACM et dans le respect de la réglementation DDCS.

Ces mesures pourront évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Pour les vacances d'octobre 2020

Type d'accueils concernés :

- les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, les accueils de jeunes et les activités sans hébergements des accueils de scoutisme ;
- les séjours de vacances, les séjours courts, les séjours de vacances dans une famille, les séjours spécifiques, les activités accessoires, les séjours de cohésion, les activités avec hébergement des accueils de scoutisme.

Règles générales

- **Le nombre de personnes par activité est restreint en fonction de la capacité d'accueil de chaque salle, en respectant 4m² par personne** (animateurs et intervenants compris).
- **Tous les jeunes et animateurs doivent obligatoirement porter un masque (extérieur et intérieur).**
 - **Attention :** Il faut changer de masques toutes les 4h, pour cela **il est demandé aux jeunes d'apporter son (ou ses) masques**, pour les animateurs le CSI Chloro'fil prend en charge l'achat de masques.
 - Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives...).
 - Lors de la **pratique d'activités physiques**, la distance physique doit être au minimum de **2 mètres**, sauf lorsque, par sa nature, l'activité sportive ne le permet pas.
- Si repas en commun, une organisation et une installation spécifiques seront prévues pour prendre en compte les gestes barrières.
- **Toutes les activités à Chloro'fil s'effectueront dans la grande salle et le jardin** (si le temps le permet), pour cela **l'accueil se fera sur le côté gauche du bâtiment**, à côté de la haie de sapins, et non par l'accueil qui n'est pas adapté à l'accueil du grand public.
- **Il sera demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle d'activité.** Les animateurs seront donc disponibles pour vous accueillir directement sur les lieux d'animations.
- En cas d'utilisation de la pharmacie, le port des gants est obligatoire, suivi d'un lavage de mains.
- Respecter la distanciation d'un mètre : **les activités seront adaptées pour prendre en compte cette distanciation**
- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons, etc.) est permise.

Hygiène et désinfection

- Tout matériel utilisé pour une activité (jeux, crayons, GPS, matériel, pharmacie...) doit être désinfecté à la fin de chaque animation.
- Avant et après chaque activité, doivent être désinfectés : les salles et WC, les poubelles (et vidées), les poignées de portes et interrupteurs.
- Un nettoyage des mains (savon et/ou gel hydro-alcoolique) régulier (à l'arrivée, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, au départ) sera mis en place. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains toutes les 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant avec une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition.
- Aération de la salle d'activité 15min à l'arrivée des jeunes, lors du repas et au départ des jeunes. En plus, il est demandé d'aérer toutes les 3 heures minimum (laisser fenêtre ouverte si beau temps), mais favoriser les activités à l'extérieur quand cela est possible.
- Il est demandé à chaque jeune d'apporter sa bouteille d'eau.

Transports

Le transport en minibus est autorisé. Nous privilégions le fait que les jeunes de la commune viennent par leur propre moyen. (Organisation en amont en fonction des inscriptions)

- Port du masque obligatoire dans le minibus
- Désinfection des mains
- Interdiction climatisation
- Ouverture des fenêtres dans la mesure du possible

Rôle et responsabilité de l'équipe d animation

- L'équipe veillera au respect de ces règles
- L'équipe échangera et communiquera avec les jeunes pour ne pas que ces règles soient anxiogènes ou pesantes.
- L'équipe est responsable de la sécurité physique des jeunes, les règles ne sont pas négociables.
- L'équipe reste à l'écoute des jeunes et des parents en cas de questions, d'inquiétudes ou d'incompréhensions concernant ce protocole ou d'autres sujets.
- L'équipe veillera à faire preuve de bon sens, en cas de situation particulière à gérer. Un responsable sanitaire est désigné : Maëva Navet.

Chacun est responsable de sa santé et de celle des autres. En cas de symptômes (*fièvre, maux de gorge, toux...*) pour soi-même ou pour l'un de ses proches, chacun doit s'assurer auprès de son médecin s'il peut continuer à venir et en informer les animateurs.

En cas de symptômes en cours de journée, pour les animateurs comme pour les jeunes : il sera demandé de rentrer chez soi (pour cela, les parents devront venir les récupérer au centre social). Un rendez-vous médical devra être pris et l'équipe attendra un retour des parents.

Si plusieurs cas sont confirmés, nous serons contraints de fermer le Centre.

Le préfet peut suspendre l'activité d'un ACM dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, interdire ou interrompre l'accueil de mineurs.

La surveillance des accueils organisés en 2020 doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et du protocole sanitaire.